

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents Vincent De Wolf, *Bourgmestre-Président* ;
 Rik Jellema, Patrick Lenaers, Françoise de Halleux, Frank Van Bockstal, Aziz Es, Karim Sheikh Hassan, Eliane Paulissen, Colette Njomgang, *Échevin(e)s* ;
 Bernard de Marcken de Merken, André du Bus, Jean Laurent, Gisèle Mandaila, Arnaud Van Praet, Virginie Taittinger, Florence Pendeville, Anne Vandersande, Olivier Colin, Caroline Joway, Audrey Petit, Zacharia Moktar, Françoise Alix Marie Van Malleghem, Vincent Paul Louis Biauce, Emeline Houyoux, Laure-Mélanie Defèche, Ethel Savelkoul, Vanessa Araujo Miño, Lucien Rigaux, Maryam Matin Far, Jean-Luc Debroux, Dennis Van Der Knaap, Louise Marie Irène Bataille, *Conseillers communaux* ;
 Annick Petit, *Secrétaire communal*.

Excusés Rachid Madrane, Joanna Kaminska, Thierry Mommer, *Conseillers communaux*.

Séance du 18.11.19

#Objet : Plateforme pour le service citoyen asbl - Charte - Adhésion#

Séance publique

Jeunesse

Le Conseil Communal,

Considérant que le service jeunesse a rencontré les responsables de la Plateforme pour le Service Citoyen asbl;

Considérant que leur but est d'associer les communes au service citoyen, en les engageant dans ce programme qui favorise le développement personnel des jeunes, augmente la cohésion sociale, encourage l'exercice d'une citoyenneté engagée et renforce la solidarité;

Considérant que la plateforme est déjà soutenue officiellement par 5 communes bruxelloises et que douze autres ont donné leur accord de principe, une quinzaine de communes wallonne ainsi qu'une en Flandre;

Considérant que conformément à la note de politique générale, le service jeunesse s'engage à organiser des actions en faveur d'un public plus fragilisé en collaborant notamment avec les services de l'Action Sociale, de la prévention et du CPAS;

Considérant que l'engagement de la commune a, dans un premier temps, une portée symbolique avec la signature de la charte;

Considérant que le but est de montrer notre soutien aux principes fondamentaux du service citoyen;

DECIDE d'approuver les termes de la charte, tels que repris ci-dessous :

Notre commune soutient la création d'un Service Citoyen accessible à tous les jeunes de Belgique. Le Service Citoyen transmet aux jeunes l'envie de vivre en société et de participer à sa construction, notamment au niveau de la vie locale et des communes.

Nous nous accordons et soutenons ensemble les Principes fondamentaux suivants :

Une vraie étape de vie.

Le Service Citoyen constitue un engagement à plein temps d'une durée continue de minimum six mois. Il renforce le développement personnel et l'implication des jeunes dans la société.

Un Service Citoyen accessible à tous les jeunes

Affichant une vocation universelle. Le Service Citoyen doit être accessible à tous les jeunes de 18 à 25 ans et leur assurer les moyens de subvenir à leurs besoins pendant cette période.

Au service de missions d'intérêt général

Le Service Citoyen est centré sur des missions répondant à de réels enjeux de société (sociaux, environnementaux, cultures, etc.) et constitue une contribution utile pour les organismes d'accueil et leurs bénéficiaires.

Un temps d'apprentissage, de formation, d'orientation et d'ouverture.

Le Service Citoyen mobilise les jeunes qui acquièrent des compétences multiples (sociales, manuelles, relationnelles, intellectuelles...). Tout en restant un temps consacré à servir l'intérêt général et la citoyenneté. Il encourage les jeunes à avancer dans leur projet personnel.

Une expérience collective et un temps de brassage social et culturel.

Le Service Citoyen doit impérativement favoriser le brassage social et culturel. Afin d'encourager l'entraide, la complémentarité, la solidarité, la responsabilité, le Service Citoyen inclut des temps de rencontres, d'échanges entre jeunes de tous horizons. Entre générations et des expériences collectives. Il constitue une double opportunité : construire et se construire.

Un temps reconnu et valorisé

Ce temps donné à la collectivité doit être reconnu par un véritable statut ainsi que par l'ouverture de droits et avantages (dispense de recherche d'emploi, indemnités, sécurité sociale, assurances,...)

Un dispositif fédérateur

Soutenu et mis en œuvre par les autorités publiques. Le Service Citoyen constitue un projet fédérateur qui doit associer dans sa mise en œuvre l'ensemble des parties prenantes : Institutions publiques mais aussi collectivités locales, associations, représentants des jeunes, partenaires sociaux, entreprises...

Sur base de ces Principes fondamentaux, nous nous mobilisons pour la mise en place progressive d'un Service Citoyen institutionnalisé à grande échelle en Belgique.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 32 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
Annick Petit

Le Bourgmestre-Président,
Vincent De Wolf

POUR EXTRAIT CONFORME
Etterbeek, le 20 novembre 2019

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Annick Petit

Vincent De Wolf